

Doctrines

Législation Communautaire

Nouvelles technologies et commerce électronique

- (062630) RGPD : le profilage dans le droit et la pratique, CAPRIOLI Eric A. (Banque et droit, 01/09/18, H.S., p.29-34)
- (062629) RGPD : la propriété des données à caractère personnel, GRIGUER Merav (Banque et droit, 01/09/18, H.S., p.26-28)

Sociétés et autres groupements

- (062714) La responsabilité de l'émetteur au-delà de la directive RSE, (Bulletin Joly Bourse et produits financiers, 01/09/18, n°5)

Législation Internationale

Bourse et marchés financiers

- (062713) Le contrat-cadre ISDA de droit français : évolution ou révolution ?, CAILLEMER DU FERRAGE Alban , DEBENEY Nadège (Bulletin Joly Bourse et produits financiers, 01/09/18, n°5)

Législation Nationale

Assurances

- (062580) La dématérialisation des relations contractuelles en assurance-construction : la lettre recommandée électronique, AJACCIO François-Xavier, CASTON Albert, PORTE Rémi (Gazette du Palais, 11/09/18, n°30, p.58-60)

Banque

- (062726) Prêts en devise : synthèse des 18 mois de jurisprudence (janv. 2017-juin 2018) , LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme (J.C.P. E., 27/09/18, n°39, p.41-46)
- (062703) Regards nuancés sur le rapport Landau relatif aux crypto-monnaies, BONNEAU Thierry (Bulletin Joly Bourse et produits financiers, 01/09/18, n°5)

Civil

- (062666) Réforme du droit des contrats : retour sur l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016 et la loi n° 2018-287 du 20 avril 2018, (Revue Lamy Droit des affaires, 01/09/18, n°140, p.22)

Commercial

- (062674) La loi n° 2018-670 du 30 juillet 2018 relative à la protection du secret des affaires, DHENNE Matthieu (Dalloz, 27/09/18, n°33, p.1817-1828)

Garantie

- (062677) Vers une (nouvelle) réforme des sûretés , JULIENNE Maxime (J.C.P. N., 21/09/18, n°38, p.5-6)
- (062592) La nullité des sûretés consenties par les sociétés civiles en garantie des dettes d'autrui : un ouvrage encore sur le métier : à propos de décisions récentes de la Cour de cassation, DALMAU Rémi (Revue des sociétés, 01/09/18, n°9)

Nouvelles technologies et commerce électronique

- (062627) Des données aux actifs numériques: l'approche Data Value Modelling, BOUNFOUR Ahmed (Banque et droit, 01/09/18, n°H.S., p.16-18)

Pénal

- (062742) Les contrôles de l'Agence Française Anticorruption (AFA). Lumières sur ses premiers contrôles et réflexions sur sa mission préventive , BALANDINE Ludmilla , GASTAUD Anne , NICOLAS Marie-Agnès , SILLAMAN Bryan , TOLLET Nicolas (Revue internationale de la compliance et de l'éthique des affaires, 27/09/18, n°39 (supplément au JCPE), p.10-31)

Procédures collectives

- (062737) Transaction et procédure collective, KUNTZ Jean-Emmanuel, GOTZORIDES Chloé (, 01/10/18, n°5, p.371)

Sociétés et autres groupements

- (062711) La révision du Code AFEP-MEDEF du 21 juin 2018, CARDON Charles (Bulletin Joly Bourse et produits financiers, 01/09/18, n°5)
- (062608) Les actions de préférence convertibles - La convertibilité statutaire comme préférence de l'action , DEVEDJIAN François, KEREBEL Fabienne, DAIGRE Jean-Jacques (Actes pratiques, 01/09/18, n°161)
- (062607) La modernisation des actions de préférence (article 28 du projet de loi dit PACTE), MORTIER Renaud, DE VENDEUIL Sylvie (Actes pratiques, 01/09/18, n°161)

Institutions bancaires et financières

Législation

- (062743) 2018-069 Communication CFONB n° 2018-0043 - Notarisation des consultations obligatoires du FICP (Communications Adhérents FBF, 02/10/18)

Jurisprudence

Législation Communautaire

Bourse et marchés financiers

- **(062704) La CJUE précise la portée de l'obligation au secret professionnel incombant aux régulateurs financiers européens**

Les contours de l'obligation au secret professionnel, qui pèse sur les régulateurs financiers saisis d'une demande d'accès à des documents relatifs à leur mission de surveillance, avaient d'ores et déjà été dessinés par la CJUE dans sa décision préjudicielle Altmann du 12 novembre 2014. Dans l'arrêt Baumeister du 19 juin 2018, ici commenté, la Cour de justice affine encore davantage la teneur de cette obligation au secret, en retenant une approche circonstanciée de la notion d'« information confidentielle » visée à l'article 54, § 1, de la directive MIF 1. (CJUE - 19/06/18 : Bulletin Joly Bourse et produits financiers 2018, n°5 - note de GALLAND Maxime)

Législation Nationale

Banque

- **(062688) Le régime du crédit immobilier issu du Code de la consommation réfractaire aux SCI familiales ?**

Par cette décision, la Cour de cassation montre que, sans refuser par principe, aux SCI familiales le bénéfice de la protection offerte en matière de crédit immobilier par le Code de la consommation, elle entend contrôler drastiquement le caractère éligible de celles-ci au dispositif en cause. (Cass.Civ. - 07/03/18 - 16-27613 : Bulletin Joly Sociétés 2018, n°10, p.579 - note de ANSAULT Jean-Jacques)

- **(062679) La preuve du calcul du taux effectif global sur 360 jours**

Si, dans un prêt consenti à un professionnel, les parties peuvent convenir d'un taux d'intérêt conventionnel calculé sur une autre base que l'année civile, le taux effectif global doit être calculé sur la base de l'année civile. Il appartient alors à l'emprunteur, qui invoque l'irrégularité du taux effectif global mentionné dans l'acte de prêt, en ce qu'il aurait été calculé sur la base d'une année de 360 jours et non de 365, de le démontrer. (Cass.Com - 04/07/18 - 17-10349 : J.C.P. G. 2018, n°39, p.1702 - note de LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme)

Bourse et marchés financiers

- **(062709) L'affectation prévisionnelle des ordres d'OPC, une règle de bonne conduite générale ?**

Les sociétés de gestion sont tenues de respecter l'obligation de pré-affectation des ordres des OPC qu'elles gèrent et de se doter d'un dispositif de conformité permettant de s'assurer de l'efficacité de ses procédures relatives à l'affectation et à la conservation des ordres sur un support inaltérable. (Commission des sanctions de l'AMF - 25/07/18 : Bulletin Joly Bourse et produits financiers 2018, n°5 - note de RIASSETTO Isabelle)

Civil

- **(062738) Pas de rapport pour les biens objet d'une donation-partage**
Les biens qui ont fait l'objet d'une donation-partage ne sont pas soumis au rapport, y compris lorsqu'ils résultent de l'incorporation de donations antérieures consenties en avancement de part successorale. (Cass.Civ. - 04/07/18 - 16-15915 : Gazette du Palais 2018, n°32, p.21 - note de VALORY Stéphane)
- **(062735) Concubins et acquisition indivise : nouvelle décision sur les dépenses de la vie courante pour le remboursement du prêt !**
Dans l'exercice de son pouvoir souverain d'appréciation, la cour d'appel a pu estimer qu'un concubin qui avait acquitté les échéances de remboursement d'un emprunt bancaire souscrit pour financer l'acquisition d'un bien indivis, l'avait fait au titre des dépenses de la vie courante. C'est alors à bon droit qu'elle a rejeté la demande de cet indivisaire qui sollicitait la reconnaissance d'une créance contre l'indivision sur le fondement de l'article 815-13 du Code civil. (Cass.Civ. - 07/02/18 - 17-13979 : J.C.P. N. 2018, n°39, p.35 - note de BARTHELET Barthélemy , GUILLOTEAU PALISSE Charlotte)
- **(062678) L'ordre irrévocable de paiement est...révocable !**
L'ordre irrévocable de virement, qui permettra au créancier d'être payé sur le prix de vente par les soins du notaire sans qu'il soit besoin d'une formalité supplémentaire, est révocable. Le notaire, qui n'a aucun devoir à l'égard du bénéficiaire, n'a donc pas à en tenir compte s'il est révoqué. C'est dire si cette technique, pourtant classique en pratique, est inefficace : notaires et créanciers doivent en tirer les conséquences dans leur pratique professionnelle. (Cass.Civ. - 03/05/18 - 17-12473 : J.C.P. N. 2018, n°38, p.31 - note de VAUVILLE Frédéric)

Commercial

- **(062682) Dirigeants de sociétés : une seule signature pour deux engagements**
La Cour de cassation juge opportunément que la double qualité en laquelle intervient le signataire d'un acte juridique, d'une part à titre personnel et, d'autre part, en qualité de représentant d'un tiers, n'impose pas la nécessité d'une double signature comme condition de validité de cet acte. (Cass.Com - 09/05/18 - 16-28157 : Bulletin Joly Sociétés 2018, n°10, p.549 - note de BUCHBERGER Matthieu)

- **(062683) Des hiatus entre énoncé et mise en œuvre du devoir de mise en garde et du bénéfice de cession d'actions**
 Au premier abord, qu'il s'agisse du devoir de mise en garde de la banque ou du bénéfice de cession d'actions de la caution, l'arrêt rendu par la Cour de cassation est d'une parfaite orthodoxie. Une lecture plus attentive montre néanmoins qu'il peut exister un certain décalage entre l'énoncé d'une règle et sa mise en œuvre. (Cass.Com - 24/05/18 - 17-15937 : Bulletin Joly Sociétés 2018, n°10, p.553 - note de JUILLET Christophe)

Nouvelles technologies et commerce électronique

- **(062748) Décryptage d'une sanction inédite et exemplaire de la CNIL**
 On 7 May 2018, a few days before the entry into force of the General Data Protection Regulation (GDPR), the French personal data protection authority, the CNIL, issued a decision imposing a financial penalty of €250,000 against a company specialized in optics and hearing. This sanction is the most severe ever imposed to date by the CNIL for acts prior to the entry into force of the GDPR. (Autres juridictions - 07/05/18 : Revue internationale de la compliance et de l'éthique des affaires 2018, n°39 (supplément au JCPE), p.41 - note de GRIGUER Merav , SCHWARTZ Julie)

Pénal

- **(062745) La première CJIP conclue avec le Parquet national financier en matière de corruption internationale et en accord avec le Department of Justice étasunien**
 The Sapin 2 law created a French equivalent to the Deferred Prosecution Agreement ("DPA"), the convention judiciaire d'intérêt privé ("CJIP") to give French authorities a tool to be on par with their US counterparts and allow them to fend off foreign prosecutions targeting the soundness of French corporations. The initial CJIP agreed to by HSBC Private Bank Suisse (HSBC) provided the first opportunity to compare the DNA of US and French DPAs. In February 2018, the second and third CJIPs, agreed to by Set environnement and SAS Kaefer Wanner, dealt with allegations of corruption and casted additional light on the application of relevant Sapin 2 provisions. The Société Générale CJIP approved by the Tribunal de Grande Instance of Paris on June 4, 2018 was the first one to address allegations of international corruption and negotiated hand in hand between the national financial prosecutor's office (PNF) and the US Department of Justice (DOJ). (T.G.I - Paris - 04/06/18 : Revue internationale de la compliance et de l'éthique des affaires 2018, n°39, p.32 - note de DE NAVACELLE Stéphane , DOS SANTOS Sandrine)

Procédures collectives

- **(062590) Mission du mandataire désigné après clôture de la liquidation judiciaire**
 Le mandataire désigné en application de l'alinéa 3 de l'article L.643-9 du Code de commerce, chargé de poursuivre les instances en cours et de répartir les sommes perçues, doit, pour y parvenir, suivre l'exécution de la décision rendue à l'issue de l'instance relative à l'admission de la créance du débiteur représenté. Si la clôture

de la liquidation judiciaire met fin au dessaisissement du débiteur, ce dernier ne recouvre pas l'exercice de ses droits et actions en ce qui concerne les instances en cours dont la poursuite a été confiée au mandataire, ni sur leur produit éventuel, qui constitue le gage des créanciers de la liquidation judiciaire. Le mandataire a seul pouvoir de prendre position sur les modalités du règlement de la créance. (Cass.Com - 24/05/18 - 17-11513 : J.C.P. E. 2018, n°37, p.22 - note de CERATI-GAUTHIER Adeline)

Sociétés et autres groupements

- **(062684) Devoir de loyauté des dirigeants et délégation de compétence en vue d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital**

Est rejeté le pourvoi formé par un actionnaire qui plaidait que le dirigeant de la société aurait violé son obligation de loyauté en ne l'informant pas des suites données à une décision d'assemblée générale qui avait délégué au conseil d'administration sa compétence en vue d'émettre des OBSAAR. En effet, l'actionnaire n'était pas dans la situation d'un tiers étranger ne disposant que d'informations publiques et toutes les règles prévues par le Code de commerce avaient été respectées. (Cass.Com - 16/05/18 - 16-16547 : Bulletin Joly Sociétés 2018, n°10, p.557 - note de REYGROBELLET Arnaud)

Textes

Législation Communautaire

Banque

- (062750) Règlement d'exécution (UE) 2018/1476 de la Commission du 3 octobre 2018 modifiant le règlement (CE) n° 1210/2003 du Conseil concernant certaines restrictions spécifiques applicables aux relations économiques et financières avec l'Iraq (J.O.U.E. série L n°249 du 04/10/18, p.1)
- (062712) Taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement: 0,00 % au 1er octobre 2018 — Taux de change de l'euro (J.O.U.E. série C n°353 du 02/10/18, p.1)
- (062697) Décision (PESC) 2018/1465 du Conseil du 28 septembre 2018 modifiant la décision (PESC) 2015/1333 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye (J.O.U.E. série L n°245 du 01/10/18, p.16)

(062697) Décision (PESC) 2018/1465 du Conseil du 28 septembre 2018 modifiant la décision (PESC) 2015/1333 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye (J.O.U.E. série L n°245 du 01/10/18, p.16)

- (062694) Règlement d'exécution (UE) 2018/1302 de la Commission du 27 septembre 2018 modifiant le règlement (CE) n° 1210/2003 du Conseil concernant certaines restrictions spécifiques applicables aux relations économiques et financières avec l'Iraq (J.O.U.E. série L n°244 du 28/09/18, p.79)

Bourse et marchés financiers

- (062698) Décision (UE) 2018/1466 de l'Autorité européenne des marchés financiers du 21 septembre 2018 renouvelant et modifiant l'interdiction temporaire visée dans la décision (UE) 2018/795 concernant la commercialisation, la distribution ou la vente d'options binaires aux clients de détail (J.O.U.E. série L n°245 du 01/10/18, p.17)

Pénal

- (062710) Règlement délégué (UE) 2018/1467 de la Commission du 27 juillet 2018 portant modification du règlement délégué (UE) 2016/1675 complétant la directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'ajout du Pakistan dans le tableau figurant au point I de l'annexe (J.O.U.E. série L n°246 du 02/10/18, p.1)

Législation Nationale

Assurances

- (062749) Arrêté du 26 septembre 2018 relatif à la liste des compétences éligibles pour des actions de formation ou de développement professionnel continu prévus à l'article R. 512-13-1 du code des assurances (J.O. n°225 du 29/09/18)

Banque

- (062728) Arrêté du 28 septembre 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°228 du 03/10/18)
- (062727) Décret n° 2018-834 du 1er octobre 2018 modifiant l'article D.144-12 du code monétaire et financier (J.O. n°228 du 03/10/18)
- (062707) Arrêté du 1er octobre 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°227 du 02/10/18)

- (062706) Arrêté du 1er octobre 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°227 du 02/10/18)
- (062696) Arrêté du 26 septembre 2018 portant application des articles L. 562-3, L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13 du code monétaire et financier (J.O. n°226 du 30/09/18)

Nouvelles technologies et commerce électronique

- (062695) Arrêté du 14 septembre 2018 fixant les règles de sécurité et les délais mentionnés à l'article 10 du décret n° 2018-384 du 23 mai 2018 relatif à la sécurité des réseaux et systèmes d'information des opérateurs de services essentiels et des fournisseurs de service numérique (J.O. n°225 du 29/09/18)